

## L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

Mesdames, Messieurs,

Après une période de deux mois sans enfants pour animer le cœur de notre village, la rentrée aux écoles maternelle et élémentaire s'est déroulée de manière plus simple que l'an passé, la mise en œuvre des rythmes scolaires ayant été reconduite à l'identique. Nous déplorons la fermeture d'une classe de l'école élémentaire.

Cette rentrée de septembre signe également la reprise des activités des associations, que je remercie pour leur dévouement à l'animation de notre commune. Il faut être bien conscient que sans les associations et leurs bénévoles, l'animation de Sermaise par ses activités culturelles et sportives ne pourrait pas être celle que vous connaissez pour une commune de notre ampleur et parfois bien enviée par les autres villages voisins.

La période estivale a été mise à profit pour effectuer le démarrage des travaux de voirie qui se poursuivront jusqu'au 15 octobre. Ainsi la route du village en montant sur Blancheface sera rénovée et les accotements dans les virages ont été renforcés. La route de Montflich vers Blancheface, qui est avec la route de Blancheface un des axes majeurs de notre commune, a été rénovée et élargie sur la moitié de sa longueur.

Pour les deux projets, nous avons obtenu des subventions pour un montant global de 86.287,00 €.

Il ne faut pas oublier que dans un contexte où le plan national de réduction des déficits publics prévoit une baisse des dotations accordées aux communes, cela entraînera plus que jamais des choix sur les actions et les investissements mais aussi sur la gestion courante de notre commune.

Nos efforts, outre la fin du contrat rural, porteront principalement sur l'amélioration de la voirie qui est un problème majeur de notre commune qui a la chance (pas réellement) d'avoir 27 kms de voirie à entretenir.

Un plan pluriannuel de travaux de voirie est en préparation et son déroulement dans le temps dépendra des finances que l'état voudra bien nous laisser.

La gestion des flux d'eau lors des orages est une de nos grandes préoccupations avec toutes les difficultés et problèmes techniques que cela pose en de nombreux lieux de notre commune.



Avec enthousiasme, exigence et passion, soyons tous les artisans d'un village Moderne, Solidaire, Rénové mais respectueux du passé et plein d'audace.

Bien amicalement

*Pascal JAVOURET*  
*Maire*

### DATES À RETENIR

#### 10 OCTOBRE 2015

#### JOURNEE D'INFORMATION & D'ECHANGE SUR LES ZONES HUMIDES

Organisée par la SNPN & le SIBSO  
Renseignements : ☎ 01.43.20.15.39

#### 18 OCTOBRE 2015

#### CONCOURS DE PETANQUE

Organisé par le Comité des fêtes  
Renseignements : ☎ 07.64.08.61.35

#### 25 OCTOBRE 2015

#### TOURNOI DE BELOTE

Organisé par le Comité des fêtes  
Renseignements : ☎ 01.60.80.02.92

#### 27 OCTOBRE 2015

#### PERMANENCE MUTUELLE

Organisée par la Municipalité  
Renseignements : ☎ 06.80.71.13.62

#### 7 AU 15 NOVEMBRE 2015

#### EXPOSITION GUERRE DE 14-18

Organisée par la Municipalité & le CME  
Renseignements : ☎ 06.67.83.23.68

#### 11 NOVEMBRE 2015

#### COMMEMORATION ARMISTICE

Organisée par la Municipalité  
Renseignements : ☎ 01.64.59.82.27

#### 22 NOVEMBRE 2015

#### LOTO

Organisé par le Comité des fêtes  
Renseignements : ☎ 07.64.08.61.35

#### 28 NOVEMBRE 2015

#### REPAS DES ANCIENS

Organisé par le CCAS  
Renseignements : ☎ 01.64.59.42.47

2016

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2015

## DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la programmation initiale 2015 est terminée. Cependant, à la faveur d'un reliquat de crédits, il est possible d'établir une programmation complémentaire.

A cet effet, il y a lieu de demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux avant le 15 septembre 2015.

Dans notre diagnostic d'accessibilité établi au mois de mai 2015, il est noté que nous devons réaliser, entre autres, un WC dans l'enceinte de la Mairie (à l'usage des administrés fréquentant la salle des mariages et du Conseil, la Mairie, la Bibliothèque ...)

Une fourchette de taux de 20 % à 50 %, pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics, peut être décidée pour ce dossier.

La totalité de ces travaux pourra être financée au titre de la DETR à hauteur de 20 à 50 % du montant total.

Cette dépense va être inscrite au budget primitif 2015 et le financement interviendra selon le plan de financement ci-dessous:

Montant des travaux HT	9 941,34 €
Montant des travaux TTC	11 929,61 €



Subvention 50 %	4 970,67 €
Autofinancement	6 958,94 €

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SIGNALISATION D'UNE ZONE DE COVOITURAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le plan de déplacements urbains d'Ile de France (PDUIF) prévoit d'encourager et de développer la pratique du covoiturage, notamment par la création d'aires de covoiturage dans les agglomérations secondaires et l'espace rural.

Parallèlement, la Commune, sur le constat que son parking est envisagé à des fins de covoiturage, en reconnaît la pratique ;

Monsieur le Maire propose que la commune accepte qu'un nombre de places sur le parking de la gare soient identifiées comme tel, au moyen d'une signalétique mise à disposition par le Département.

Une convention doit être signée entre le Département et la Commune de Sermaise ayant pour objet de fixer les modalités de réservation et signalisation de l'aire de covoiturage située sur le territoire de la commune.



## LES BREVES D'ACTUALITÉ

### JOURNEE D'INFORMATION & D'ECHANGE SUR LES ZONES HUMIDES



**Les zones humides : de la connaissance à la préservation**

**Journée d'information et d'échanges - samedi 10 octobre 2015**

**De 10h à 16h – Salle Malassis - Roinville-sous-Dourdan (Essonne)**



Organisée par la Société nationale de protection de la nature (SNPN) et le Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO), en partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne. Accueil par la mairie de Roinville sous Dourdan.

#### **Programme prévisionnel :**

**Matinée en salle** (accueil à partir de 9h30) : interventions menées par la SNPN, le SIBSO, ainsi que le Conseil départemental de l'Essonne.

- Qu'est-ce qu'une zone humide ?
- Quels sont les enjeux identifiés sur le territoire ?
- Pourquoi et comment préserver ces milieux ?

Le SIBSO et le Conseil départemental de l'Essonne vous présenteront leurs actions, ainsi que les outils et les mesures d'aide et d'accompagnement proposés aux collectivités et aux propriétaires privés en zones humides.

**Après-midi** en extérieur (à partir de 14h) : le SIBSO, accompagné par la SNPN et le Conseil départemental de l'Essonne, vous emmènera à la découverte de quelques zones humides dont il assure la gestion. Recommandation : prévoir des chaussures de marche ou des bottes ainsi qu'une tenue adaptée à une sortie en extérieur.

**Découvrez un patrimoine naturel exceptionnel et venez à la rencontre des acteurs en zone humide !**

**Informations et inscription auprès de la SNPN.**

**Journée gratuite dans la limite des places disponibles.**

Contact : SNPN, 9 rue Cels, 75014 Paris – 01.43.20.15.39 – [zh-idf@snpn.fr](mailto:zh-idf@snpn.fr)

## ARRETE DE VOIRIE – CIRCULATION & STATIONNEMENT INTERDITS



En raison du déroulement des travaux de revêtement de la chaussée, la route de Blancheface jusqu'à l'entrée du Hameau de Blancheface, sera interdite à la circulation et au stationnement entre le mercredi **7 octobre** et le lundi **12 octobre 2015**.

Les véhicules doivent emprunter les itinéraires de déviation mis en place par l'Entreprise en charge des travaux.



## ERRATUM SUR LES FINANCES 2015

Dans le numéro précédent du Sermaise et Vous, il s'est glissé une erreur au sein du tableau "Taux d'imposition impôt foncier non bâti" il fallait lire 65,43 % et non 65,45 %



### Evolution du taux d'imposition locale entre 2009 et 2015

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	13,36	13,36	13,63	13,63	13,63	13,63	14,11
Taxe Foncière bâti	13,36	13,36	13,63	13,63	13,63	13,63	14,11
Taxe Foncière non bâti	61,96	61,96	63,2	63,2	63,2	63,2	65,43

## MUTUELLE

### Ma Commune Ma Santé



Depuis presque une année une commission a travaillé, pour déterminer les besoins et les solutions pour permettre aux personnes qui ne sont pas en possession d'une mutuelle ou qui souhaitent en changer, de pouvoir y adhérer dans les meilleures conditions possibles.

Nous avons organisé une réunion publique et de nombreuses personnes sont venues pour connaître les propositions retenues. Nous avons décidé de faire un partenariat avec « Ma commune/ma santé » qui est une association loi 1901. Elle a donc présenté trois mutuelles avec trois choix possibles, ce qui offre un éventail de prix et de prestations.

Vous pouvez dès à présent retirer le dossier de contrats ou le dossier explicatif en Mairie.

La prochaine permanence aura lieu le 27 Octobre 2015 à la Mairie de Sermaise.

Madame Maurice, qui est notre interlocutrice, sera présente pour vous communiquer tous les renseignements et répondre à toutes vos questions sans aucune obligation.



Madame Besse est également à votre disposition pour vous aider dans vos questionnements. Les rendez-vous sont à prendre au 06.80.71.13.62

## INSCRIPTION ELECTORALE

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, sous réserve de son recensement lors ses 16 ans.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes électorales doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Avant le 31 Décembre 2015, vous devrez fournir votre carte d'identité, un justificatif de domicile et un imprimé sera à remplir en Mairie



## REJOINDRE LE CLUB DE L'AMITIE



L'association Club de l'Amitié souhaite voir arriver de nouveaux adhérents tous les jeudis de 14H à 18h, salle des associations en face l'église.

## PERMANENCES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX – CANTON DE DOURDAN

Dany BOYER & Dominique ECHAROUX assureront leurs permanences les vendredis de 17h à 18h sur rendez-vous, comme suit :

Dany BOYER  
9 Octobre 2015  
à la Maison des associations de St-Chéron  
☎ : 06.73.77.89.68  
dboyer@cg91.fr

Dominique ECHAROUX  
9 Octobre 2015  
en mairie d'Etréchy  
☎ : 06.73.77.89.68  
decharoux@cg91.fr



## N'ouvrez pas à n'importe qui ...

Certains malfaiteurs ne cherchent pas à fracturer les portes mais se les font tout simplement ouvrir... N'ouvrez donc pas à n'importe qui, surtout si vous êtes une femme seule ou une personne âgée.

Et méfiez-vous des uniformes. On ne compte pas les agressions à domicile perpétrées par de faux employés du gaz, de l'électricité ou du téléphone. Exigez qu'on vous glisse une carte professionnelle sous la porte et n'hésitez pas à téléphoner à l'organisme pour vérifier. Dans le doute, n'ouvrez pas !...

## Vous êtes victimes d'un cambriolage

Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets.

Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices aux opérations de police technique et scientifique.

Faites rapidement opposition sur les chèquiers, cartes bancaires ou titres volés.

Appelez directement la gendarmerie de votre domicile : **17**  
**Soyez des voisins vigilants**

Les témoignages apportés peuvent se révéler capitaux pour l'identification des auteurs et la découverte des objets dérobés.

N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugeriez suspects en informant votre gendarmerie.

La description des suspects et du véhicule utilisé nous intéressent (immatriculation, couleur, modèle).



GROUPEMENT DE  
**GENDARMERIE DEPARTEMENTALE  
 DE L'ESSONNE**



## Comment se protéger contre les cambriolages



## Prévention et conseils



11 rue Jean Malézieux  
 91000 EVRY  
 01.60.79.65.00



## OCTOBRE ROSE 2015 – ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LE CANCER DU SEIN

1 femme sur 8 sera concernée dans sa vie par le cancer du sein.

Détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut non seulement être guéri dans 9 cas sur 10 mais aussi être soigné par des traitements moins lourds. C'est pourquoi, aujourd'hui, le dépistage est une arme efficace contre ce cancer.

L'ADMC 91 (Association pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses de l'Essonne) invite tous les 2 ans par courrier les femmes de 50 à 74 ans à réaliser une mammographie (**radiographie des seins**) de dépistage chez le radiologue de leur choix.

L'examen pris en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie sans avance de frais, comprend un examen clinique des seins et une mammographie.

Dans 93 % des cas, la mammographie est normale. Elle est systématiquement envoyée par le radiologue à l'ADMC 91 où elle est lue par un 2ème radiologue spécialement formés. Environ 6 % des cancers sont dépistés lors de cette 2ème lecture. Pour être utile cette mammographie doit être faite très régulièrement, tous les 2 ans.

Dans 7 % des cas, une anomalie est identifiée. Cela ne signifie pas que c'est un cancer, dans la plupart des cas, l'anomalie est bénigne. Pour en identifier l'origine, le radiologue peut proposer des examens complémentaires ou une surveillance rapprochée. Ces examens sont pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement par les caisses d'assurance maladie.

Pour plus de renseignements, consultez le site internet de l'ADMC 91 à l'adresse suivante: [www.admc91.org](http://www.admc91.org) ou contactez-nous par téléphone au 01 64 90 52 12 ou par mail à : [sein@admc91.org](mailto:sein@admc91.org)



**DÉPISTAGE  
 DES CANCERS  
 PARLONS-EN**